

## **[Réunion d'info] Le dispositif de la Maison en Ville**

### Ville de Janzé

En collaboration avec Roche aux Fées Communauté, le CCAS de Janzé s'est porté volontaire pour expérimenter un nouveau mode d'habitat sur la commune : la **cohabitation intergénérationnelle solidaire**.

Roche aux Fées Communauté a conclu une convention de partenariat avec l'association "**La Maison en Ville**" qui a pour objectif de favoriser le logement solidaire. L'association met en relation des **jeunes âgés de 18 à 30 ans, étudiants ou jeunes actifs, en recherche de logement et des retraités de plus de 60 ans, disposant d'une chambre libre à leur domicile**.

La ville de Janzé et Roche aux Fées Communauté, en charge de l'habitat sur le territoire, sont conscientes :

- d'une part, de la volonté des retraités à demeurer chez eux le plus longtemps possible avec davantage de sécurité et moins de solitude, et de la nécessité pour certains d'entre eux d'avoir un complément de ressources,
- et d'autre part, des difficultés que rencontrent les étudiants et les jeunes actifs à se loger.

Il existe différentes formules de cohabitation intergénérationnelle et selon le contexte "La Maison en Ville" propose l'encadrement juridique le plus adapté. Le loyer est fixé en fonction du niveau d'investissement de la personne logée. Quelque soit la formule choisie, la cohabitation s'inscrit dans un esprit de rencontre, de solidarité et d'entraide intergénérationnelle.

In fine, cette action va contribuer au changement des mentalités et à l'amélioration de la qualité de vie des retraités et des jeunes au quotidien.

Ce dispositif sera présenté lors d'une réunion qui aura lieu le **vendredi 12 avril à 14h30**, aux Halles.

## **Réunion d'information**

**Vendredi 12 avril à 14h30**

**Les Halles**

rgba(255,255,255,1)